Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260305-0503202616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 21** **Puis 22 à compter du point 3** **Nombre de votants : 25** **Puis 26 à compter du point 3**	Le 05 mars 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, MM JUGAN, LECLERC, MME BRIAND, M DANION, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST , MANCEAU, MM GEFFRAY, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 3), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MME LE BLEIZ, MM BODIN, BENOIST, RESCAN. **Pouvoirs** : MM JUGAN, THÉBAULT, GEFFRAY, DUFRESNE. **Absentes excusées** : **Absents** : M CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ Monsieur THÉBAULT Yves a été élu secrétaire de séance.

16 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT « CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGÉ » AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) – VALLONS DE VILAINE - ANNEXE

Rapporteur : Nicolas PASDELOU

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Conseil en Energie Partagé permet aux collectivités de l'ALEC des Vallons de Vilaine de mettre en place une stratégie d'économies d'énergie.

Ce service pour les collectivités du territoire, se structure autour de cinq grands axes d'intervention :

- Réalisation du suivi énergie et eau du patrimoine de la collectivité : bâtiments, éclairage public, véhicules, assainissement.
- Instrumentations des bâtiments pour mesurer l'efficacité des systèmes de chauffage et ventilation et accompagnement aux réglages pour réduire les consommations facilement et à faible coût.
- Formation et sensibilisation des élus et agents sur les thématiques liées à l'énergie et au changement climatique.
- Accompagnement à la rénovation et aux constructions neuves, sur les thématiques :
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie pour les communes dans le cadre de projets de rénovation et récupération d'aides financières dans le cadre des programmes ACTEE et autres programmes CEE.

La diminution des consommations d'énergie du patrimoine des collectivités leur permettra de gagner en résilience ; d'une part du point de vue économique en stabilisant leur budget énergie souvent

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260305-0503202616-DE

croissant ; et d'autre part du point de vue du confort tout au long de l'année dans les bâtiments publics en améliorant leur performance thermique.

Par mail du 24 février, les services de l'ALEC nous informent que dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), ils procèdent à la révision des opérations menées par votre commune au titre de l'année 2023. Dans la mesure où cet exercice a fait l'objet d'une revalorisation, un complément financier nous sera versé prochainement. Cette somme s'ajoutera au montant de 5 989,20 euros dans le cadre du CEE après signature de la convention. Des frais administratifs de gestion, fixés à 20 % du montant de ce complément, sont appliqués à cette opération.

CEE 2023	**5 989,20 €**
Frais de gestion administratifs (20%)	*1 197,84 €*
Revalorisation CEE 2023 (Complément)	1 069.50€
Frais de gestion administratifs (20%)	*213.90€*

Il est demandé au conseil municipal,

D'APPROUVER la convention susvisée,

D'AUTORISER Madame le Maire à la signer et à signer tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention susvisée,
- **autorise** Madame le Maire à la signer et à signer tous les documents s'y rapportant.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 26

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

